

LA LETTRE REGIONALE D'EDUCATION POUR LA SANTE

PERSONNES AGEES

Edito

En 2050, la France comptera 18,7 millions de personnes de plus de 65 ans, soit presque le double par rapport à 2000. La majeure partie restera en bonne santé mais les incapacités et la perte d'autonomie intervenant sur les dernières années de la vie imposent de faire des choix. En trente cinq ans, l'allongement de la durée de la vie s'est accru de 9 années ! ...

Au temps de l'Empire Napoléonien, l'espérance de vie ne dépassait pas 30 ans ... Aujourd'hui, elle continue de grandir à raison d'un trimestre par an ...

La prévalence de la dépendance augmente avec l'âge et chez les femmes elle augmente beaucoup plus vite à partir de 75 ans.

Alors, il convient de mobiliser des moyens importants pour prévenir la perte d'autonomie et d'engager les actions nécessaires auprès des générations actuelles du « baby-boum » car celles-ci, contrairement aux précédentes, seront à même de demander (voire exiger) une aide soutenue une fois passé le stade des seniors, tant elles auront pu bénéficier de l'aide ou de l'assistantat dans les années antérieures....

Quant aux sources de financement, nous savons bien que quelles que soient leurs origines, elles ne sont pas extensibles et encore moins pour les régimes de retraite où elles sont assises sur les cotisations et vu le taux des prélèvements libératoires en France avoisinant les 45%, nous ne pouvons pas espérer mieux...et il convient de faire avec le disponible.

Alors que le « brain-storming » joue à plein dans les organismes concernés par le sujet, il est néanmoins très dommageable de constater que certains travaux liés à des formes de prévention quelque peu innovantes, déjà engagés depuis plusieurs années, se voient « tués dans l'œuf » par l'absence de financement aux motifs souvent inexplicables.

C'est toutefois bien dans le sens de l'effort sur la prévention de la perte d'autonomie des retraités encore valides bien que quelque peu fragilisés, que la Branche retraite s'est engagée au travers de la réalisation d'un plan d'actions personnalisé par une évaluation globale de leurs besoins afin de parvenir à un maintien à domicile le plus adapté possible.

Alain GAUTHIER

Administrateur CRESIF (Comité Régional d'Education pour la Santé d'Ile-de-France)

Chargé de mission régional CNAV/DASIF (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse)

Tél. : 01 43 12 40 11

Sommaire

Actualités

Page 3

La mise en oeuvre du plan solidarité grand âge
Plan national « Bien vieillir » 2007-2009

Page 4

Baromètre santé : Et les personnes âgées ?

Actions

Page 5

La MSAIF soutient les aidants

Page 6

Pac Eurêka : le passeport mémoire
Vivaldi, une unité de jour gériatrique polyvalente

Page 7

Halte aux chutes : On en discute ! Vers une attitude préventive

Page 8

Programme régional de prévention de la dénutrition et de la déshydratation des personnes âgées dans différents lieux de vie

Points pratiques

Page 9

Savez-vous ce qu'est un CLIC ?
"Passeport pour une retraite active"

Page 10

Les outils de l'INPES

Page 11

D'autres outils à votre disposition

Page 12

Guide pour faciliter le recrutement des assistantes de vie auprès des personnes âgées

Quelques formations en Ile-de-France

Page 13

Agenda santé

Page 14

Les + ...

Page 14

Actualités

La mise en œuvre du plan solidarité grand âge

Proposé en juin 2006 par le gouvernement, le plan «Solidarité grand âge» 2007-2012 a pour but d'anticiper le vieillissement de la population en améliorant la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Ce plan fait suite au plan Vieillesse et solidarité de 2004-2007, lancé après la canicule de 2003 qui avait causé la mort de 15.000 personnes.

Les grandes lignes de ce plan :

- 1/ Donner aux personnes âgées dépendantes le libre choix de rester chez elles : en développant les services de soins et d'aide à domicile ; en soutenant davantage les aidants familiaux ; en assurant une continuité entre domicile et maison de retraite ;
- 2/ Inventer la maison de retraite de demain et permettre aux personnes âgées vulnérables de mieux y vivre, en augmentant le nombre de soignants, en améliorant la qualité de vie, en maîtrisant les prix ;
- 3/ Adapter l'hôpital aux personnes âgées, en développant la filière gériatrique et en resserrant des liens tant avec le domicile qu'avec la maison de retraite ;
- 4/ Assurer pour l'avenir le financement solidaire de la dépendance, afin de garantir un haut niveau de protection sociale face à la dépendance ;
- 5/ Insuffler une nouvelle dynamique à la recherche et à la prévention.

Les nouveautés de 2007 annoncées par Philippe BAS, ancien ministre délégué aux Personnes âgées, lors d'un communiqué de presse le 3 janvier 2007...

Avez-vous pensé à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ?

La loi n°2001-647 du 20 juillet 2001, qui définit l'APA, répond à la perte d'autonomie des personnes âgées par une aide personnalisée financée par l'Etat, les départements et les caisses de sécurité sociale. Cette allocation, dont le montant est calculé en fonction du degré d'autonomie et des ressources de la personne, permet de financer les dépenses liées à la prise en charge de la dépendance.

Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact avec le Conseil général de votre département ou vous connecter sur les sites www.personnes-agees.gouv.fr et www.social.gouv.fr

Les efforts déjà engagés en 2006 se poursuivront en 2007 avec, entre autres, la création de 6000 places supplémentaires de services de soins infirmiers à domicile, la création de 5000 places en maisons de retraite médicalisées pour les personnes les plus dépendantes, la création de l'Agence nationale des services et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux ...

Un point particulier, également, pour la prévention et la recherche où les efforts seront portés sur la reconduction du programme national "bien vieillir" et la place qu'occupe la maladie d'Alzheimer dans le champ de la recherche.

Vous souhaitez avoir plus d'informations sur ce plan solidarité grand-âge, vous pouvez vous connecter sur le site :

http://www.personnes-agees.gouv.fr/point_presse/d_presse/plan_solidarite/dossier_de_presse.pdf

Plan national "Bien vieillir" 2007-2009

Présenté le 24 janvier 2007 par l'ancien Ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, Philippe Bas, le plan national "Bien vieillir" 2007-2009 va permettre de financer et de promouvoir des actions innovantes visant à inciter les personnes âgées de 60 ans et plus à adopter des attitudes positives pour un vieillissement en bonne santé. Avec un financement de 168 millions d'euros mobilisés sur 3 ans, les actions à engager permettront d'améliorer la qualité de vie des seniors en prévenant l'apparition ou l'aggravation des incapacités fonctionnelles, la perte d'autonomie et le risque de désocialisation.

Le **Plan national Bien Vieillir** se présente sous la forme de 9 grands axes qui visent trois objectifs principaux :

- Le premier objectif vise à **aider les jeunes retraités à rester dans une vie active** par :
 - une information sur tous les aspects pratiques pour une transition réussie de la vie professionnelle à la vie de jeune retraité présentée sous la forme d'un livret "*Passeport pour une retraite active*" Cf. page 8 de la lettre),
 - une information sur une alimentation saine et équilibrée (Diffusion du "*guide nutrition*" présenté en page 9 de la lettre) et une pratique sportive régulière,
 - une consultation au moment du départ en retraite.
- Le deuxième objectif vise à **dépister plus tôt les signes du vieillissement** (baisse de la vue ou la diminution de l'audition ; consultation gratuite de prévention à 60 ans pour les soins bucco-dentaires).
- Le troisième objectif vise à **maintenir le lien social pour les seniors et les relations entre générations** grâce, entre autres, à la mise en place d'habitats intergénérationnels.

En 2006, un appel à projets régional a été lancé pour promouvoir des actions auprès de la population vieillissante. Pour plus d'informations concernant ce financement, connectez-vous sur :

http://www.personnes-agees.gouv.fr/dossiers/bien_vieillir/financement_actions.htm

http://www.personnes-agees.gouv.fr/point_presse/d_presse/bien_vieillir_240107/presentation_plan.pdf

Baromètre santé : Et les personnes âgées ?

L'enquête Baromètre santé réalisée par l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) et publiée en 2006 donne des indications sur l'état de santé et la qualité de vie des personnes âgées de 18 à 75 ans.

Une série de questions est posée aux personnes sur leur ressenti concernant la santé physique, sociale et mentale. L'outil utilisé est l'échelle de santé de Duke qui permet d'évaluer la santé ressentie et déclarée par les personnes à partir de dix-sept items.

Les points essentiels qui ressortent de cette enquête sont :

- L'avancée en âge n'est pas toujours synonyme de dégradation de la qualité de vie. Les personnes âgées estiment, en majorité, qu'elles ont une bonne qualité de vie, aussi bonne que les générations plus jeunes (40-60 ans).
- Les facteurs socio-économiques (niveau de revenu, niveau de diplômes, situation matrimoniale) ont une influence sur la qualité de vie de la population vieillissante. En effet, les scores de santé physique, mentale, et particulièrement le score de santé sociale des plus âgés ne possédant pas de diplômes, sont inférieurs à ceux de leurs contemporains qui ont un niveau bac et plus. De même, les personnes âgées en couple ont un score plus élevé concernant une meilleure qualité de vie que les personnes vivant seules.
- La maladie chronique semble avoir un impact non négligeable sur la qualité de vie des personnes âgées de plus de 60 ans. Ils sont 44% à déclarer avoir une ou plusieurs maladies chroniques (44,4% des hommes vs 43,7% des femmes), les cadres possédant un score plus élevé pour la santé générale que les non-cadres (agriculteurs, ouvriers,...).

Dans la même ligne de pensée, les analyses montrent également que les inégalités socio-économiques face à la santé ressentie persistent avec l'âge : le genre, la situation matrimoniale et la situation socio-économique influencent de façon marquée la manière dont les personnes apprécient leur état de santé physique, mental et social.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des données sur le Baromètre santé, disponible dans les CODES Ile-de-France.

Actions...

La MSAIF soutient les aidants

La maladie d'Alzheimer (et maladies apparentées) n'est pas la maladie d'une seule personne mais aussi celle de son entourage.

Aussi, depuis 2001, la Mutualité Sociale Agricole d'Ile-de-France (MSAIF) développe des sessions d'aide aux aidants.

Ces sessions sont construites avec des partenaires clairement identifiés pour leur rôle en gérontologie, notamment par rapport aux maladies neurologiques. Elles se déclinent sous deux formes :

- des réunions d'informations et échanges, comportant entre 6 et 8 séances thématiques,
- des groupes de paroles.

En effet, comprendre la maladie et les troubles du comportement qu'elle engendre est la première aide pour les aidants.

Des intervenants spécialisés : gériatre, psychothérapeute, psychomotricienne et diététicienne aident les familles à mieux se situer dans leur rôle et à poursuivre une prise en charge qui s'adapte avec l'évolution de la maladie.

Ces réunions qui rassemblent systématiquement entre 10 et 20 personnes permettent ainsi aux participants d'acquérir de l'information, d'échanger avec d'autres personnes dans un climat de convivialité.

Elles ont pour finalité de faire réfléchir les participants à leur investissement auprès de la personne aidée, de leur faire accepter les aides professionnelles pour éviter l'épuisement qui peut être à l'origine de la maltraitance.

En complément des réunions d'informations et d'échanges, des groupes de paroles animés par une psychologue sont aussi mis en place

Ces groupes permettent aux aidants, dans un second temps, de partager des vécus subjectifs et des émotions, des ressentis découlant de leurs accompagnements auprès du malade. Déposer à un moment donné sa souffrance morale a une fonction apaisante pour l'accompagnant.

A travers ces actions d'aide aux aidants, la MSAIF souhaite participer à une meilleure prise en charge du maintien à domicile et aider les aidants familiaux à donner du sens à leur rôle.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet www.msa-idf.fr

Pour connaître le bureau départemental de la MSA le plus proche de votre domicile et contacter le service social :

Contact bureau départemental du Val d'Oise :
Anne-Marie CHAGNAT 01 34 41 57 67

Contact bureau départemental de Paris Petite Couronne :
Nathalie GILIBERT 01 49 85 55 22

Contact bureau départemental de l'Essonne :
Pascal GRESTEAU 01 69 78 10 10

Contact bureau départemental des Yvelines :
Anissa LEYMARIE 01 30 63 88 88

Contact bureau départemental de Seine et Marne :
Sabrine MICHENOT 01 64 39 83 0

Pac eurêka : le passeport mémoire

65 % des personnes de plus de 60 ans se plaignent de « **trous de mémoire** ». Plus que de réels troubles de mémoire, il s'agit souvent d'un manque d'entraînement des fonctions cérébrales.

Fort de ce constat, la Mutualité Sociale Agricole avec le soutien de la **Fondation Nationale de Gériatologie** a conçu un **Programme d'Activation Cérébrale (PAC)** à destination des personnes âgées de plus de 55 ans.

Le Pac Eurêka est une méthode qui vise à stimuler les participants à travers des exercices variés faisant appel aux différentes formes de mémoire. Il permet d'apprendre à apprendre, de redécouvrir ses ressources et de découvrir l'autre à travers un large panel d'exercices.

Il se déroule sur 16 séances programmées à un rythme hebdomadaire. Depuis 2001 en Ile-de-France, des animateurs formés à la méthode dispensent des séances à des groupes composés d'une quinzaine de personnes.

Le groupe favorise la convivialité, impulse une dynamique et fédère des énergies et des savoirs différents.

Ludique, progressif et interactif, le pac eurêka est un véritable outil de prévention du vieillissement, reconnu pour améliorer la vie quotidienne et sociale de ses participants.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet www.msa-idf.fr

VIVALDI, une unité de jour gériatrique polyvalente

L'hôpital de Plaisir Grignon, situé sur la commune de Plaisir, a ouvert en février 2003 un hôpital de jour gériatrique polyvalent : l'unité VIVALDI.

Disposant de 9 places, il accueille les personnes âgées vivant au domicile ou en institution, dans un objectif de maintien de l'autonomie et de la qualité de vie. L'admission se fait sur demande médicale.

Véritable plaque tournante du réseau ville hôpital, l'hôpital de jour avec son équipe pluridisciplinaire, composée de gériatres, infirmières, aide-soignantes, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, psychomotricienne, diététiciennes, orthoptiste, podologue, remplit une double mission :

- **Réaliser des bilans diagnostiques et d'évaluation de la personne âgée :**
Evaluation gériatologique standardisée, dépistage systématique des troubles de l'équilibre, des troubles sensoriels, nutritionnels, métaboliques et cognitifs, évaluation des troubles mictionnels, bilans d'ostéoporose, exploration de certaines pathologies neurodégénératives, évaluation et prise en charge des plaies chroniques.
- **Assurer une réadaptation ciblée :**
Au terme du bilan, une proposition de soins et de suivi est faite en fonction des déficits mis en évidence. Les patients sont pris en charge, au rythme d'une ou deux fois par semaine, en journée complète, par groupes d'autonomie équivalente pour optimiser le travail rééducatif et la dynamique de groupe. Des prises en charges individuelles ou collectives et des ateliers spécifiques sont proposés : atelier équilibre et prévention des chutes, réadaptation à l'effort, posturologie, ateliers sur les actes de la vie quotidienne et sur les aides techniques, prévention nutritionnelle...

La prise en charge du patient se fait en partenariat avec le médecin traitant, les différents professionnels de ville (kinésithérapeutes, infirmières, ...), les réseaux et les CLICS.

L'évaluation et la prise en charge en hôpital de jour s'inscrivent dans une politique de prévention primaire et secondaire, le vieillissement sans incapacité étant un des enjeux majeurs de santé publique.

Contact : Hôpital de Plaisir 01 30 79 57 57

Halte aux chutes : On en discute ! Vers une attitude préventive

Responsables de 10 000 à 12 000 décès annuels en France, les chutes concernent chaque année 2 millions de personnes. Les conséquences physiques et psychologiques entraînées par les chutes sont à l'origine de déficiences qui, associées au vieillissement, entraînent des désavantages responsables de dépendance. Pour une personne âgée, l'autonomie est souvent synonyme de qualité de vie.

Devant la gravité des complications qui peuvent survenir après une chute, il est nécessaire de favoriser une attitude préventive en identifiant les personnes à risque et en limitant les facteurs pouvant favoriser ces chutes (obstacles au domicile, malaises, vertiges, asthénie, consommation de médicaments) en s'appuyant sur les conseils des médecins, des services de maintien à domicile, des travailleurs sociaux....

Depuis octobre 2005, le Point Paris Emerald du 7^e arrondissement travaille sur un projet qui s'inscrit dans le cadre du Programme National « Bien vieillir » dont l'un des objectifs est de développer la prévention des chutes.

L'analyse des fiches de liaison sociale entre le Point Paris Emerald et l'Hôpital Européen Georges Pompidou, mises en place dans le cadre de la commission Ville Hôpital, met en évidence l'importance du nombre de personnes âgées hospitalisées suite à une chute qui ne leur permet pas toujours un retour à domicile. Plusieurs médecins confirment leur préoccupation quant au nombre de chutes et seraient partie prenante à des actions de prévention sur l'arrondissement.

Une enquête sur un grand nombre de personnes âgées de l'arrondissement a été réalisée. Les résultats de cette enquête ont permis d'identifier les risques des chutes à domicile mais également de dépister les patients à risque.

Un plan d'action s'est imposé :

- **Une démarche éducative de proximité associée à un accompagnement individuel** en proposant à des personnes ayant chuté en 2005 et repérées par l'équipe médico-sociale APA, les services de maintien à domicile partenaires du réseau.
Ces personnes ont été volontaires et ont accepté que leur médecin traitant soit associé au projet.
Le programme a porté sur plusieurs facteurs comme : les troubles de l'équilibre, les médicaments, les dangers au domicile, les pathologies chroniques ou aiguës, la prise de risque, la peur de chuter.
- **Des actions de communication et d'information :**
Rester autonome le plus longtemps possible n'est pas une utopie mais une réalité à la portée d'une grande majorité de retraités.
Attirer l'attention des retraités sur les mesures simples et efficaces contre les effets du vieillissement prématuré au moyen de conférences-débats portant sur des thèmes liés à l'équilibre et à la marche : *"Agir sur la mémoire"*, *"Voir entendre, en parler pour agir"*, *"L'équilibre est dans l'assiette"*, *"Ostéoporose : prévenir et agir à tout âge"*, *"Comment rester en forme pour prévenir les chutes ?"*, *"Aménager son logement, une façon de dire « halte aux chutes ! »"*, *"Un « Siel » toujours « Bleu » : Bougez, stimulez votre corps, étonnez-vous !"*, *"Manger à pleine dents"*, *"Alimentation et diabète"*, *"Journée nationale de la santé du pied"*.
- **Des ateliers de prévention des chutes : « Programme sport et nutrition »**
Ce projet s'inscrit dans un objectif de la prévention santé en direction des seniors.
L'idée est de mettre en place des ateliers de prévention des chutes dans lesquels seront données des informations aux personnes de plus de 60 ans.
Les objectifs sont de prendre conscience qu'une activité physique régulière permet de rester en forme et de garder toutes ses forces, de connaître des mobilisations et étirements simples à effectuer hebdomadairement, d'assimiler les règles de base d'une bonne alimentation et hydratation auprès de 20 à 24 résidents du 7^{ème} arrondissement, de plus de 60 ans vivant au domicile et pouvant se déplacer pour se rendre aux séances.

Vous souhaitez en savoir plus sur la méthodologie utilisée, sur les résultats de l'enquête, prenez contact avec : Catherine VERGNE (Point Paris Emerald) Tél. : 01 45 50 46 12

Programme régional de prévention de la dénutrition et de la déshydratation des personnes âgées dans différents lieux de vie

Le réseau des Comités d'Education pour la Santé en Ile-de-France est impliqué depuis de nombreuses années dans des actions d'éducation pour la santé auprès des personnes âgées. Ce projet, financé par l'Assurance Maladie, est relayé par le CRESIF et chaque CODES. Une structure par département est concernée par ce programme qui a pour objectif la prévention de la dénutrition et de la déshydratation des personnes âgées valides et autonomes dans différents lieux de vie.

Les objectifs de ce programme sont de :

- prévenir l'émergence ou l'aggravation de pathologies liées à la dénutrition et la déshydratation,
- permettre aux personnes âgées de conserver une autonomie en renforçant ou créant du lien social quel que soit le lieu de vie (Les programmes proposés sont adaptés aux lieux de vie en maison de retraite, en résidence services ou à domicile).

Les moyens de ce programme sont de :

- mobiliser la direction et son personnel,
- organiser une série d'ateliers pour favoriser une nutrition équilibrée, une hydratation adaptée et une activité physique régulière selon les recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS) et pour préserver le maintien à domicile pour les personnes âgées à domicile,
- lutter contre l'isolement social via la démarche participative utilisée dans nos actions.

Ainsi pour chaque type de structure, la mise en place du projet passe par :

- une communication du projet,
- un état des lieux initial auprès des personnes âgées et de la structure pour connaître leurs pratiques en nutrition et en activités physiques,
- une série de cinq rencontres sur les thématiques nutrition et autres...,
- un bilan auprès des personnes âgées et de la structure pour connaître la satisfaction de ce programme et les perspectives.

Le réseau des Comités d'Education pour la Santé en Ile-de-France souhaite élargir ses actions de prévention auprès des personnes âgées en mettant en place des programmes visant la santé dans sa globalité, au delà de la nutrition. Dans chaque département d'Ile-de-France, un chargé de projets vous aide à mettre en œuvre cette action.

Contacts :

CRESIF, départements 75, 77 et 94 : Marielle CADIEU

CODES 93 : Caroline COUNIL

CODES 92 : Audrey SELZNER

CODES 91 : Carine COUSTY

CODES 78 : Emilie PROVOST

CODESS 95 : Sébastien Charles

*Retrouvez d'autres actions sur le thème des personnes âgées
sur le site du SREPS-IDF :*

www.sreps-idf.fr

Points pratiques...

Savez-vous ce qu'est un CLIC...?

Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) sont des guichets d'accueil, d'information et de coordination pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage et pour les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.

Ces structures de proximité sont dotées de professionnels à l'écoute des personnes âgées et professionnels. Le plus souvent, on retrouve un chargé d'accueil, un coordonnateur, des professionnels sociaux, médico-sociaux ou de santé en lien avec les acteurs de la gérontologie.

Ils ont pour missions (déclinées en fonction du niveau de label) d' :

- informer, orienter, faciliter les démarches, fédérer les acteurs locaux,
- informer, orienter, faciliter les démarches, fédérer les acteurs locaux, évaluer les besoins, élaborer un plan d'accompagnement, ou un plan d'intervention,
- informer, orienter, faciliter les démarches, fédérer les acteurs locaux, évaluer les besoins, élaborer un plan d'aide, accompagner, assurer le suivi du plan d'aide, en lien avec les intervenants extérieurs, coordonner.

Très souvent, c'est aussi :

- un observatoire de la vieillesse et des problématiques liées à la dépendance,
- un animateur du territoire (actions de prévention, conférences, groupes de parole, forums...).

Vous souhaitez rechercher l'adresse d'un CLIC le plus proche de chez vous, connectez-vous sur le site :

<http://clic-info.personnes-agees.gouv.fr/clic/repcllic/construireRechercher.do>

"Passeport pour une retraite active"

Initié par le ministère délégué à la Sécurité sociale et aux personnes âgées, "le passeport pour une retraite active" est un document de 16 pages qui a pour objectif de fournir des informations sur la retraite, les services à la personne et le bénévolat, ainsi que des conseils pour rester en forme et en bonne santé.

Le passeport comporte :

- des informations sur le bénévolat : comment choisir son activité, où s'adresser,
- des informations générales sur la retraite,
- des conseils nutritionnels et des conseils d'hygiène de vie pour prendre soin de sa santé,
- des informations générales sur les services à la personne.

Ce document est mis à disposition dans les agences locales d'assurance vieillesse (tous régimes) et dans les points d'accueil retraite.

Il est disponible également et téléchargeable sur le site : <http://www.personnes-agees.gouv.fr>

Les outils de l'INPES

Sur le site de l'INPES (www.inpes.sante.fr), vous trouverez des outils (brochures, affiches, ouvrages) liés aux campagnes de **prévention concernant les personnes âgées** :

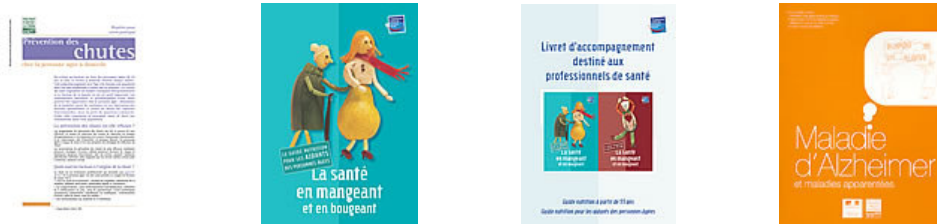
- Les outils à l'attention des professionnels :

Dépliant/Flyer "*Prévention des chutes*"

Brochure "*Le guide nutrition pour les aidants des personnes âgées*"

Brochure "*Livret d'accompagnement destiné aux professionnels de santé des "Guide nutrition à partir de 55 ans" et "Guide nutrition pour les aidants des personnes âgées"*"

Divers outils professionnels "*Maladie d'Alzheimer maladies apparentées*" (Kit-pochette)



Et le Livre "*Référentiel de bonnes pratiques. Prévention des chutes chez les personnes âgées à domicile*" (2005)



Ce référentiel est consacré à la prévention des chutes chez les personnes âgées de 65 ans et plus vivant à domicile. Destiné aux professionnels du domaine médico-social, il a pour objectif de faciliter le dépistage des personnes à risque de chute et la mise en place d'actions de prévention.

- Les outils à l'attention des personnes âgées et des familles :

Brochure "*Aménagez votre maison pour éviter les chutes*"

Brochure "*Comment garder son équilibre après 60 ans ?*"

Brochure "*Le guide nutrition à partir de 55 ans*"

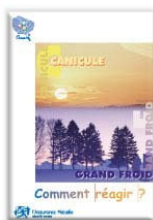


Et aussi des affiches "Bien manger et bien bouger après 55 ans. Pour recevoir le guide nutrition à partir de 55 ans : 0 821 22 22 21".

Ces outils sont téléchargeables sur le site : www.inpes.sante.fr

D'autres outils à votre disposition

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (CRAMIF) vous propose :



Canicule – Grand froid. Comment réagir ?

Brochure d'information et de prévention aux conditions climatiques extrêmes à destination des retraités et établissements médico-sociaux recevant des personnes âgées, structures de gestion et de soins des personnes âgées. Ce document recense des conseils de prévention ainsi que les gestes utiles à effectuer en cas de forte chaleur ou de aros froid.

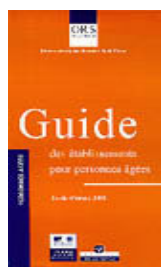


La dénutrition des personnes âgées

Destinée aux professionnels de santé et plus particulièrement aux médecins, cette brochure répertorie les signes d'alerte et les principaux marqueurs biologiques d'une dénutrition. Elle présente les différents régimes alimentaires en fonction des pathologies.

Ces brochures sont téléchargeables sur le site de la CRAMIF : www.cramif.fr

L'Observatoire Régional de Santé d'Ile-de-France (ORSIF) vous propose :



Guide des établissements pour personnes âgées. Ile-de-France 2005

Observatoire Régional de Santé d'Ile-de-France (ORSIF)

Ce document rassemble la liste des établissements qui assurent l'hébergement collectif des personnes âgées en Ile-de-France (logements-foyers, maisons de retraite et services hospitaliers de soins de longue durée).

Pour chaque structure, le guide indique : l'adresse complète, le statut juridique et la capacité d'accueil, les caractéristiques de la clientèle qu'il peut accueillir.

Document téléchargeable sur <http://www.ors-idf.org/etablisements-personnes-agees.asp>

Les personnes âgées en Ile-de-France. Evolutions et perspectives de la prise en charge de la dépendance. Janvier 2003

Observatoire Régional de Santé d'Ile-de-France (ORSIF)

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une réflexion engagée aussi bien au niveau national que régional sur la prise en charge de la dépendance des personnes âgées.

Elle retrace pour l'Ile-de-France vingt ans d'évolutions de l'offre régionale de prise en charge de la dépendance à domicile et en établissement, puis elle propose des projections de population âgée dépendante pour les trente prochaines années.

L'objectif de ce travail est de mettre à disposition des responsables des données permettant de préparer au mieux la région à la forte augmentation du nombre des personnes âgées qu'elle va connaître au cours des années à venir.

Document téléchargeable sur <http://www.ors-idf.org/etudes/Pdf/rapport-PA-J.pdf>

Le Comité Régional d'Education pour la Santé d'Ile-de-France (CRESIF) vous propose :



La personne âgée et son traitement

Destinée à toute personne encadrant les personnes âgées (famille, professionnels, etc.), cette brochure permet de s'interroger sur les choses à faire et à ne pas faire concernant la prise de médicaments. Quelques prescriptions et dispensations permettront d'aider la personne âgée dans le suivi de son traitement.

Document téléchargeable sur <http://www.cresif.org/pdf/Bpersonneagee.pdf>

Guide pour faciliter le recrutement des assistantes de vie auprès des personnes âgées

Le CODES 78 a réalisé en partenariat avec des associations mandataires oeuvrant dans les Yvelines un Guide pour faciliter le recrutement et le suivi des assistantes de vie auprès des personnes âgées.

Ce document est le résultat d'un travail réalisé en 2003-2005, dans le cadre d'un appel à projet Fonds National de Prévention d'Education et d'Information Sanitaire (FNPEIS), financé par la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France (DRASSIF) et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (CRAMIF). Plusieurs associations mandataires du département ont participé à sa réalisation : Association Locale de Développement Sanitaire (ALDS), Domicil, FMP, La source, AlloDomu Services, et avec le soutien de l'Union Nationale des Associations de Soins et Services A Domicile (UNASSAD) et des documents du Centre de Ressources de l'aide à domicile des associations Archipel, La vie à domicile, La fondation de la maison des champs, L'association d'Aide Médico-Sociale A Domicile (AMSAD), l'Association Privée de Soins et d'Aide à Domicile (APSAD).

Ce Guide a pour objectif d'harmoniser les pratiques de recrutement et de suivi en s'appuyant sur les ressources et expériences des responsables de ces associations.

A la fois guide de réflexion et d'enrichissement des pratiques existantes, chaque recruteur peut s'approprier et approfondir les parties qui l'intéressent en fonction des candidats rencontrés et de son expérience du recrutement.

Ce guide est composé de deux parties. Une première partie fait le point sur le recrutement et propose quelques outils pouvant faciliter l'entretien. La seconde partie concerne le suivi des assistantes de vie en poste. Là aussi ce guide propose plusieurs outils d'évaluation de leur travail.

Certaines parties de ce guide sont à remplir au choix par le recruteur ou par le candidat lui-même ; les remplir conjointement est également parfaitement envisageable.

Le guide est téléchargeable sur le site : http://www.cyes.info/pdf/guide_recrutement_assistantes.pdf

Contact : Sabine DURAND-GASSELIN
Chargée de projet – CODES 78
Tél. : 01 39 49 90 92

Vous souhaitez en savoir plus sur la thématique des personnes âgées, cliquez sur les liens,

- 1) <http://www.cresif.org/doc/veille.htm> pour avoir en ligne les numéros de CRESIF INFO'DOC Personne âgée. Bulletin de veille de ressources francophones sur Internet,
- 2) http://www.cyes.info/liens/personnes_agees.php pour connaître les sites Internet sur la Santé et personnes âgées.

**Retrouvez également les ressources documentaires
en éducation pour la santé d'Ile-de-France sur Prosante
<http://www.prosante-if.org>**

Quelques Formations en Ile-de-France

ACET : Agence pour la Communication et l'Enseignement des Techniques

10, cité d'Angoulême - 75011 Paris - Tél. : 01 48 07 27 87

Prévention des chutes chez la personne âgée / Alimentation de la personne âgée : malnutrition et prévention

www.acet.fr

Alzheimer Formation

68, rue des plantes - 75014 Paris - Tél. : 01 45 40 47 69

www.alzheimer-formation.com

ANPAA 95 : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie du Val d'Oise

4, allée de la Pépinière - 95300 Pontoise - Tél. : 01 30 38 88 90

Formation en prévention du risque alcool pour les intervenants à domicile auprès des aînés

CARMAD

220, rue Mansart - 78370 Plaisir - Tél. : 01 30 55 77 50

Formation pour les aidants d'une personne âgée dépendante

www.carmad.fr

EPE Formation : Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France

Impasse Bon-Secours - 75011 Paris - Tél. : 01 44 93 44 88

Intervenir auprès des personnes âgées, accompagner et conseiller familles et personnes âgées

<http://formation.epe-idf.org>

Espaces Formation : Espace Gérontologie

224 Avenue du Maine – 75014 Paris - Tel : 01.45.40.00.24

www.esform.net

FNG : Fondation Nationale de Gérontologie

49, rue Mirabeau - 75016 Paris - Tél. : 01 55 74 67 02

Formation à la méthode AGGIR, programme d'activités cognitives

<http://fng.fr/html/formation>

MIGRATIONS SANTE – Département Formation

23, rue du Louvre - 75001 Paris

Tél. : 01 42 33 24 74

Vieillesse et Immigration

www.migrations-sante.eu

MSA : Mutualité Sociale Agricole d'Ile-de-France

161, avenue Paul Vaillant Couturier - 94 250 Gentilly

Tél. : 01 49 85 53 24

www.msa-idf.fr

SOLRES 92

88, rue Gabriel Fauré - 92500 Rueil Malmaison

Tél. : 01 41 39 06 20

<http://solres92.free.fr>

TONIC PLUS : Organisme de formation professionnelle continue

135, rue de Clignancourt - 75018 Paris

Tél. : 01 42 52 17 17

Prévention des chutes, plan canicule

www.tonicplus.fr

Agenda santé

"Semaine nationale des retraités et personnes âgées"

La semaine Bleue 2007 du 15 au 21 octobre sur le thème « Jeunes et vieux... Ensemble »

A cette occasion, un concours récompensera les meilleurs projets organisés à l'échelon d'un département, d'un canton, d'une commune, d'un établissement. **Les dossiers de participation doivent être envoyés au plus tard le 20 septembre 2007** au comité national de la Semaine Bleue.

Union Nationale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)
133 rue Saint Maur - 75541 Paris cedex 11

Contact : semaine-bleue@uniopss.asso.fr

Site : www.semaine-bleue.org

Les + ...

Les comités d'éducation pour la santé d'Ile-de-France vous proposent des aides à l'action

« Créer, promouvoir et faire vivre une culture commune de l'Education pour la Santé en Ile-de-France »

Dans le cadre du Schéma Régional d'Education pour la Santé (SREPS), le réseau francilien des comités d'éducation pour la santé organise des ateliers d'échanges de pratiques afin de renforcer les compétences et développer les capacités des intervenants, professionnels ou bénévoles.

Dans ces ateliers, les chargés de projet offrent un appui méthodologique aux promoteurs pour les accompagner dans leurs actions d'éducation pour la santé. Ces ateliers seront aussi l'occasion de permettre aux différents partenaires d'échanger sur leurs pratiques.

Si vous voulez participer à ces ateliers ou rencontrer individuellement les chargés de projet pour un appui pour l'élaboration des actions, de la conception à l'évaluation, renseignez-vous au comité le plus proche.

Comité Régional d'Education pour la Santé d'Ile-de-France (CRESIF), pour Paris, pour le département de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne : 01 48 24 38 00

Le réseau des comités départementaux d'éducation pour la santé :

CODES 78 : 01 39 49 58 93

CPS 91 : 01 60 79 46 46

CODES 92 : 01 41 20 28 30

CODES 93 : 01 48 38 77 01

CODESS 95 : 01 30 32 03 72

Lettre d'information régionale réalisée dans le cadre du Schéma Régional d'Education pour la Santé en Ile-de-France (SREPS). Date de publication 06/2007.

La lettre régionale d'éducation pour la santé a été réalisée par les chargées de projet SREPS et/ou les documentalistes des comités d'éducation pour la santé d'Ile-de-France.